Image not found or type unknown

conséquence de refus de plainte et main courante

Par **clemti89**, le **28/12/2008** à **17:15**

Nous sommes victimes de harcèlement de la part d'une voisine depuis 4 ans. Plusieurs appels et déplacement à la gendarmerie pour dépôt de plainte ou main courante se sont révélés infructueux. Mon mari passe en correctionnel en janvier pour agression avec 3 jours ITT juste parce qu'il l'a attrapé pour lui demander de nous laisser tranquille. Quel recours puis-je avoir contre la gendarmerie qui n'a pas fait son travail et qui nous rit au nez en nous disant que nous n'avons aucune trace de notre passage en gendarmerie. Merci de me répondre car je ressens un grand sentiment d'injustice car nous allons devoir payé pour cette personne qui en fait nous harcèle et insulte nos enfants de, je cite "Pute, salope, bonne à rien, sale fils de bougnoule etc..." et ceci sans que la gendarmerie ni la mairie n'ai jamais voulu faire quoi que ce soit. J'estime que les gendarmes n'ont doublement pas fait leur travail, puisqu'il aurait du nous diriger vers le procureur, chose dont nous n'étions pas au courant.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés